

vement français qu'ils ne pourront être vendus en France; ils sont très répandus en Allemagne.

Le député des Côtes du Nord, M. Le Gorrec vient de mourir; il était né en 1800.

La nouvelle pièce de M. Oct. Feuillet, qui va entrer en répétitions au Théâtre-Français sous le titre provisoire de *Julie* est en trois actes; elle tient à la fois de la comédie et du drame.

Hausse permanente à la Bourse: gare le revers de la médaille, car on dit cette hausse opérée uniquement par la spéculation.

CH. CAHOT.

CHRONIQUE DU JOUR.

Le *Figaro* trace ainsi le portrait de M. Auguste Chevalier, député de l'Aveyron: « On l'appelle le beau-frère de Christine, sous prétexte qu'il est le frère de Michel. — L'économie politique lui a pris tous ses cheveux et ne lui a laissé qu'un grand front, où d'aucuns croient qu'il y a quelque chose. Le libre échange s'y est enfoncé et n'en sortira plus. — Michel l'y a cogné, comme un clou, avec son marteau.

Aussi quelles rages quand M. Puy-Quertier soutient que deux et deux sont quatre! Il ne se connaît plus, il est hors des gonds. — Et les principes, s'écrie-t-il. — Deux et deux sont quatre, reprend l'autre. — Et Adam Smith! — Deux et deux sont quatre! — Et Vauban! — Deux et deux sont quatre. — Et Say, et Bastiat, et Cobden! — Quatre et quatre sont huit. — Et Michel!!!

Il parle un peu moins bien que M. Latour du Moulin, mais c'est égal, il s'élançe à la tribune, et alors, il faut entendre ce divin bredouillis: la production, la consommation, l'action, la réaction, l'impulsion, la nation! — et la richesse publique, et les lois du bien-être, et la vie à bon marché, et les principes surtout, — les principes! Vous méconnaîsez les principes, que diable! — Lui, c'est un homme à principes: saint-simonien, libre-échangiste, frère de Michel, ami de Guérout, — et une main dans le Crédit immobilier! »

Le roi Charles XV de Suède a refusé tout récemment de signer l'arrêt de mort prononcé contre une empoisonneuse par un tribunal suédois. Il a déclaré en même temps qu'à l'avenir aucune exécution capitale n'aurait lieu dans son royaume, et que, si la peine de mort n'y était pas au moins abolie de droit, il voulait qu'elle le fût de fait. Avis à MM. les assassins!

On annonce les fiançailles prochaines de lord Stanley avec la marquise de Salsbourg, veuve depuis un an.

Depuis quelques jours, M. Henri Rochefort habite Aix-la-Chapelle.

Le colonel de Charette vient d'aller chercher à Londres 6,000 fusils, système Remington, pour l'armée pontificale. Ces fusils ont été payés par une souscription des catholiques français.

On vient de publier à Paris une brochure intitulée: *Prim et le prince des Asturies*. C'est un plaidoyer en faveur du fils de la reine Isabelle, dont le marquis de Castillejos deviendrait le tuteur et le répondant politique. L'écrit royaliste finit par cette anecdote:

« Un jour que nous nous trouvions à Madrid chez le marquis de los Castillejos avec l'aîné de nos enfants, le marquis appela son fils, qui était sur le point de monter en voiture pour se rendre au Prado, où il était attendu par le petit prince des Asturies. Le jeune comte entra vêtu de l'uniforme de l'infanterie espagnole, dans laquelle il était sergent, et ayant à la main un fusil d'ordonnance proportionné à sa taille. Son père le plaça au port d'armes et lui fit exécuter la charge en douze temps avec une précision remarquable; puis, l'ayant embrassé, il lui dit: — Val le prince l'attend.

« Quelques minutes après, la curiosité nous ayant poussés à l'endroit où le général Prim nous avait dit qu'on attendait son fils, nous vîmes les deux petits sergents, car le prince avait alors le même grade que le comte, faisant gravement ensemble l'exercice sous les ordres d'un vieux soldat, et ne s'arrêtant que pour s'embrasser et rire.

« Eh bien! nous disons aujourd'hui au général Prim, ce que le général dit alors à son fils devant nous: — Val le prince l'attend. »

La *Poste du Nord* annonce un troisième avertissement donné au journal: *Moscou* et sa suspension pour six mois pour excitation à l'animosité dans les populations et à l'irritation contre les actes de l'autorité.

Le marquis de Hastings est mort mardi à une heure de l'après-midi, en sa résidence de Grosvenor-Square, à Londres, après une courte maladie. Le marquis était né en 1842. L'année dernière il avait fait courir sur le turf du Bois de Boulogne et avait gagné le prix de la ville de Paris.

On mande de Sydney, 8 septembre: « Le schooner *Marian Jenny* a été saisi et son équipage massacré par les indigènes du groupe de Salomon. »

On lit dans l'*Express*: « On croit presque généralement que le taux de l'escompte de la Banque d'Angle-

terre va être bientôt élevé de 2 à 2 1/2. Néanmoins les fonds montrent une tendance favorable. »

Le fâcheux état de santé de plusieurs personnes notables continue à préoccuper l'opinion publique.

Pour Rossini et M. de Rothschild, la somme des inquiétudes continue à balancer celle des espérances. L'état de M. Havin ne laisse plus aucun espoir; une dépêche de Thorigny dit que l'agonie suit son cours.

Fuad-Pacha, un des hauts dignitaires de l'empire turc, est en ce moment gravement malade à Rome. Le Pape a mis à sa disposition M. le docteur Viale, médecin en chef de Sa Sainteté.

Par ordre du Pape et conformément à la requête du secrétaire d'Etat, cardinal Antonelli, les droits à l'entrée et à la sortie sont modifiés sur un très grand nombre d'articles industriels.

Les maires de Paris viennent de faire placarder, chacun dans sa circonscription, des avis à l'adresse de leurs administrés, d'où il appert que malgré tous les efforts qu'on a fait et qu'on fait sans relâche, Paris compte encore au moins 100,000 indigents non compris les individus qui cachent leur profonde misère.

On mande de Prague, 10 novembre: « Une collision a eu lieu sur le chemin de fer occidental (Westbahn) à la station d'Horowitz, en Bohême, entre un train de voyageurs et un train de marchandises. Il y a eu 29 personnes tuées et 61 gravement blessées. La plupart des voyageurs étaient des militaires en congé. »

On nous écrit de Paris:

« La passion du jeu prend de tels développements que l'autorité, sur les plaintes qui lui ont été adressées par plusieurs familles, a dû inviter les présidents des cercles de Paris à y porter remède. Il a été tenu la semaine dernière une réunion des « syndics » des clubs. On y a posé les bases d'un règlement qui interdirait et au besoin annulerait les parties sur parole. L'essai a été déjà fait plus d'une fois, il a toujours échoué, quelles que fussent les peines édictées. Sera-t-on plus heureux aujourd'hui? Ce n'est guère présumable.

« Une réforme non moins opportune et dont on parle également serait l'assimilation des marchés de Bourse aux opérations commerciales, c'est-à-dire entraînant les conséquences du billet à ordre, jusqu'à la saisie et à la faillite. Ce serait le moyen d'éviter les scandales et les malheurs auxquels donne lieu la spéculation aléatoire, qui n'est autre chose qu'un jeu sur parole comme le lansquenet et le baccarat. La mesure serait étendue aux « ordres » de vente ou d'achat transmis des départements aux coulissiers ou aux agents de change. »

M. Étienne Arago raconte dans l'*Avenir national* une conversation qui remonte à vingt ans, et qui est encore extrêmement piquante:

« Un jour, au milieu d'un groupe formé dans un couloir de l'Assemblée nationale, je fus forcé de parler à M. Louis-Bonaparte, candidat à la présidence. Je lui dis: Je voudrais que le Juif errant fût en concurrence avec vous. Et comme on souriait, je continuai: « Le Juif errant triompherait, à coup sûr, sa candidature tuerait la vôtre. Pour vous qui n'avez rien fait, l'élection est une question de légende, n'est-ce pas? Nul ne l'ignore. Eh bien, la légende du Juif errant est la plus répandue en France; il y a encore plus d'images de Juif errant dans les chaumières, que de portraits du Petit caporal; les fameux cinq sous y sont plus connus que la redingote grise, et la chanson de Beranger y est moins chantée que la complainte du cordonnier. »

Pour toute la chronique du jour: A. DORMEUIL.

CHRONIQUE LOCALE

Le Conseil municipal se réunira demain. Voici l'ordre du jour de cette séance:

1. Présentation du budget de 1869.
2. Décision à prendre relativement au pavage de la Grand-Place.
3. Vente d'arbres situés dans le passage du boulevard de ceinture.
4. Décision à prendre pour utiliser provisoirement les terrains expropriés pour le parc de la promenade.
5. Clôture desdits terrains par une haie.
6. Travaux additionnels au boulevard de ceinture.
7. Cession de terrains le long du boulevard de ceinture.
8. Solde d'un supplément d'expropriation au sieur Prévost, rue de la Longue-Voie.
9. Vote d'un crédit pour solder les travaux faits rue de la Basse-Masure.
10. Ameublement d'une salle à l'école des Carmélites.
11. Citernage des caves de la maison des sœurs qui desservent l'asile rue de l'Homelet.
12. Aqueduc à construire au Sartel.
13. Etats de réparation des remboursements à faire à la ville par divers propriétaires de rues nouvellement classées.
14. Classement de la Grande-Rue prolongée dans le chemin de grande communication n° 9.
15. Ecole primaire rue Neuve-du-Fontenoy.
16. Solution de la question des pans coupés aux angles des rues.
17. Dépenses à faire dans les asiles sur la demande de l'inspectrice spéciale.
18. Pavage de la rue de l'Alma, entre la rue Isabeau de Roubaix et la gare du chemin de fer.

19. Autorisation d'intenter un procès aux sieurs Minart et Facques.
20. Projet de crypte au cimetière communal.
21. Modifications proposées à l'église Ste-Elisabeth.
22. Convention avec M. Duthoit pour une modification aux nouveaux alignements de la Grand-Place.
23. Offre faite par la Compagnie immobilière pour l'établissement d'une école au Pile.
24. Convention à passer avec le sieur Jean-Pierre Delobelle pour les matériaux d'une maison expropriée.
25. Eclairage de la route de Lannoy.
26. Décision à prendre sur la réclamation de M. Philippe Scamps.
27. Réclamation de M. Alfred Motte pour dépenses militaires.
28. Crédit pour solder un mémoire arriéré de M. Baudon fils.
29. Crédit supplémentaire demandé pour les écoles académiques.
30. Crédit supplémentaire pour la condition publique — 1868.
31. Réclamation de la demoiselle Anastasio Beuscart, locataire d'une maison expropriée.
32. Mémoire du sieur Dubois-Desrousseaux pour fourniture de mobilier d'école.

Il est décidément vrai que le Conseil d'Etat est saisi d'un projet de décret sur les octrois communaux. Si nous en croyons des informations présentant toute garantie, on modifierait certaines taxes en conformité des nouvelles attributions dévolues par la loi de 1867 aux Administrations municipales.

Parmi les dispositions projetées on cite la réduction à 8 francs par tête du droit imposé au gros bétail et d'une diminution équivalente pour les veaux et les moutons. Cette mesure serait particulièrement bien accueillie dans nos villes du Nord où la viande atteint souvent un prix trop élevé. La taxe sur les boissons est l'objet d'une étude particulière. C'est peut-être la partie la plus difficile à étudier.

Quant aux combustibles et aux matières premières affectées à l'industrie, ils seraient dispensés de tout droit.

Voilà le projet que l'on prête au gouvernement. Nous y applaudissons; mais par quel compte-t-on remplir le déficit qu'il occasionnera dans les caisses communales? L'Etat réduira-t-il d'un tiers ou de la moitié la part qu'il prélève et voudra-t-il amoindrir ses ressources?... Comme on le voit, ces questions sont considérables et il faudrait pour les développer autre chose qu'un simple article d'information. Pour entamer cette discussion, nous devrions, en effet, aborder de front le grave problème de la réduction du budget et par conséquent celui de la réduction des dépenses superflues ou dangereuses occasionnées par les armements militaires, les embellissements de Paris, les subventions aux compagnies financières, aux théâtres, etc., etc. Nous ne saurions le faire utilement aujourd'hui.

Mais, pour le dire en passant, ne voyons pas combien se trompent les hommes qui vont disant et écrivant que la province, la commune doit rester étrangère à la politique militante? Tout se touche dans notre système; et, il est presque puéril de le faire remarquer, tant la chose est évidente, le plus humble des citoyens est intéressé à chacun des actes du pouvoir. Rien de ce qui touche l'un des membres de cette grande famille qu'on appelle l'Etat ne doit être étranger aux autres. Sans cela à quoi bon le suffrage universel?...

Les feuilles de province sont donc fidèles à leur mandat en discutant, au point de vue de l'intérêt de leurs concitoyens, les faits et gestes du pouvoir: Elles peuvent même rendre parfois de grands services. Nous croyons l'avoir déjà prouvé.

On lit dans la correspondance parisienne du Nord:

« Les députés du Nord et un de leurs collègues du Pas-de-Calais ont eu, vendredi matin, une longue entrevue avec le ministre des travaux publics, au sujet des chemins de fer qui doivent rattacher à la Belgique les trois départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Le ministre a reçu les députés avec une extrême courtoisie; il leur a fait connaître qu'il s'était occupé de la question, qu'il avait demandé à la Compagnie du Nord de tenir compte des manifestations importantes qui s'étaient produites, et qu'il regardait comme certain que la Compagnie du Nord ne refuserait pas l'engagement de construire les lignes de Dunkerque à Calais, de Boulogne à Saint-Omer, d'Armentières à Merville et d'Erquelines à Fourmies, outre celles qui étaient déjà comprises dans la convention. Il estimait qu'il y aurait là une satisfaction considérable donnée aux vœux des populations.

« Sans méconnaître l'importance de la concession que la Compagnie du Nord s'est décidée à faire, les députés ont fait observer au ministre que la question était plus haute et qu'il s'agissait, non d'obtenir de la Compagnie du Nord quelques kilomètres de chemins de fer, mais d'assurer l'exécution de tout un réseau et de donner à nos relations internationales avec la Belgique le développement et les facilités qu'elles exigent.

« Le système proposé par la députation du Nord, pour l'exécution duquel la Compagnie franco-belge a réuni les capitaux nécessaires, aurait l'avantage de résoudre pratiquement la question du troisième réseau et pourrait recevoir son application dans ces départements riches et peuplés.

« Il s'agit, en effet, de substituer à toute subvention et à tout concours matériel de l'Etat une garantie d'intérêt de 5 1/2 p. c., dont 4 1/2 par le gouvernement et 1 p. c. par le département inté-

ressé. Il n'est pas douteux que cette garantie ferait affluer les capitaux dans les entreprises de chemins de fer, et comme elle resterait presque toujours inefficace, elle n'imposerait aucune charge aux finances publiques. Cela n'est pas contestable pour les chemins à construire dans la région du Nord.

« Il est impossible que M. de Forcade n'aperçoive pas toute la supériorité économique de ce système sur tous ceux qui ont été présentés pour l'achèvement de notre réseau ferré.

Le *Journal des Postes* annonce qu'à partir du 1er janvier prochain l'indemnité de 400 francs accordée pour frais de tournée aux brigadiers-facteurs sera portée à 500 francs.

A la même date, seront élevés les traitements de tous les facteurs ruraux qui sont dans des conditions réglementaires exigées pour obtenir la haute paye.

Les lignes télégraphiques ont été fortement éprouvées par les mauvais temps qui régnent depuis quelques jours sur toute l'Europe centrale.

La grande quantité de neige tombée dans les journées de samedi et de dimanche a jeté la perturbation dans les transmissions électriques, en renversant les poteaux et en brisant les fils. Les communications étaient très difficiles, sinon impossibles, avec l'Italie, la Suisse et l'Autriche.

Entre Besançon et Dôle, dit un rapport, la neige est tombée avec une telle violence que les fils ont été rompus en plus de cent points.

Toutes les mesures ont été prises pour réparer les lignes et assurer aussitôt que possible le cours régulier des transmissions.

Nous lisons dans le *Progrès du Nord*:

A l'audience correctionnelle de ce jour, la question des trottoirs, qui a donné lieu dans notre ville à de longues et vives controverses, a été judiciairement tranchée.

Conformément à l'arrêt du conseil d'Etat dont nous avons publié le texte et déclaré nul et de nul effet l'arrêt municipal dans sa partie relative aux matériaux prescrits par l'administration, le tribunal correctionnel a réformé une vingtaine de jugements rendus par le juge de simple police.

Il est donc acquis, dès à présent, qu'il n'y a pas à Lille d'usage astreignant les habitants à se servir d'un genre spécial de matériaux pour la construction de trottoirs.

Conformément aux intentions de M. le ministre des finances, tous les débitants de tabacs vont être prévenus qu'il y a pour eux obligation de recevoir jusqu'au 31 décembre 1868 les anciennes monnaies divisionnaires d'argent en paiement des tabacs, et de retenir ces pièces pour les verser aux entrepreneurs ou pour les écouler, par voie de simple échange, aux différentes caisses des comptables des deniers publics.

Nous avons passé une soirée agréable, lundi dernier, au cercle de la *Société chorale*.

Sous l'intelligente direction de M. Heinzmann, la société a exécuté deux chœurs qui ont fait beaucoup de plaisir. *Minuit*, chœur avec solo de baryton, a été charmant d'exécution. Nous félicitons le soliste, M. Florin.

Pouvons-nous risquer quelques conseils aux amateurs qui ont eu l'obligance de prêter leur concours à cette soirée?

Nous croyons accomplir un devoir et nous n'hésitons pas.

MM. Lestienne et J.-B. Philippe gagneraient beaucoup s'ils attaquaient franchement au début de leurs romances. Nous savons qu'un commencement est toujours intimidé, mais ce qui est surtout préjudiciable, c'est le manque de confiance: de là le défaut de justesse qu'on a surtout remarqué aux premiers couplets de la *Patronne des amoureux*.

Nous demandons à M. Hubert Bonte un peu moins de saccades dans son chant.

M. Jules Fournier fera toujours plaisir avec des chansonnettes — sans parler.

Nous avons un conseil à donner à M. Décondé: c'est de nous chanter avec la même grâce, avec la même expression, quelques romances au prochain concert.

M. Halex, de l'*Union chorale* de Lille, possède une voix de ténor magnifique. Sa mélodie du *Trouvère* a électrisé l'auditoire: c'est une heureuse addition qui a été faite au programme.

M. Fortuné Devienne nous a raconté une *pasquille* un peu... risquée. Hum!!!

Il nous a semblé que le violoncelle de M. Dutrot tient difficilement son accord. Le début de chaque morceau a été bon, mais malheureusement le reste était faux. M. Dutrot ne pourrait que gagner, croyons-nous, en réformant cet instrument.

MUCHAUSA.

C'est jeudi prochain qu'a lieu à Roubaix le Concert-Pati. Le salon de l'Hôtel-de-Ville sera sans doute trop petit ce jour-là. Nos lecteurs feront bien de s'assurer une place à l'avance. On délivre des cachets chez M. Victor Delannoy, Grande-Rue. Places réservées et numérotées dans la première partie de la salle: 10 francs; places réservées et numérotées dans la seconde partie de la salle: 7 fr.; entrée: 4 francs.

La compagnie Ullmann obtient dans toutes les grandes villes de Belgique des succès qui dépassent encore ceux de la

tournée précédente et qui s'expliquent lorsqu'on voit sur le programme les noms de Carlotta Patti, de Vieuxtemps, de Ritter, de Bottesini, de Jacquard, de Treuka, etc.

Ce soir relâche au Théâtre. Orphée-Philée étant enrhumé ne peut décemment se présenter dans le royaume de Pluton. M. Malcaze est allé à Paris chercher un Orphée moins sujet aux corizes et qui délivrera enfin cette pauvre Eurydice que toutes ces lenteurs doivent ennuoyer au moins autant que le public. Il faut reconnaître pourtant que M. Malcaze fait tout ce qu'il peut. Paix aux directeurs de bonne volonté!

Le 9 de ce mois, à 5 heures du soir, le nommé Louis Bernard, âgé de 52 ans, employé des douanes, demeurant à Tourcoing, hameau de la Marlière, a été trouvé pendu dans son grenier. Il paraît que depuis quelque temps, cet homme donnait des signes d'aliénation mentale.

La police de sûreté a arrêté un nommé Jean-Louis Leroux, porteur de trente kil. environ de déchets, provenant de source illicite et qu'il cherchait à vendre à vil prix.

Elle a arrêté aussi la nuit, rôdant dans divers endroits ou couchés dans des hangars:

Charles Duquenne, Hippolyte Vandembrouck et Philomène Parisse, pour vagabondage; Pierre Thiery, pour vagabondage et vol; Victor Descamps, pour bris de clôture.

Le 9 de ce mois, un *Meige*, domestique au service de M. Esprit, cultivateur à Fiers, profitant de l'absence de ses maîtres et des autres domestiques, a enlevé tous les effets d'habillement de trois domestiques de la ferme et a pris la fuite sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu.

Après les affreux malheurs occasionnés dans ces derniers temps par l'emploi de l'huile de pétrole, nous croyons utile de prémonir le public contre l'emploi des pétroles mal raffinés qu'on rencontre dans le commerce.

L'huile minérale imparfaitement raffinée contient un principe très inflammable et très volatil qui, par suite de la chaleur, se volatilise facilement et forme avec l'air du réservoir de la lampe un mélange dont la moindre étincelle suffit pour provoquer l'explosion en répandant au loin le liquide enflammé.

Il y a toujours un moyen facile de reconnaître le pétrole mal raffiné: il suffit d'en mettre une petite quantité dans un vase quelconque et d'en approcher une allumette. L'huile convenablement raffinée ne s'enflamme pas; bien plus, l'allumette s'éteint si on la jette dans le liquide; le pétrole mal raffiné, au contraire, prend feu facilement.

Tout le monde peut faire cet essai sans s'exposer au moindre danger.

Pour toute la chronique locale: J. REBOUX.

FAITS DIVERS

Un décret du 4 novembre fixe à 80 centimes le prix d'affranchissement d'une lettre de France ou l'Algérie pour le Chili, le Pérou, la Bolivie et la république de l'Equateur.

Les échantillons paieront 20 centimes les 4 grammes, les imprimés 12 centimes.

On lit dans le *Mémorial de la Loire* de Saint-Etienne, en date du 8 novembre:

« Hier, dans la matinée, la douloureuse nouvelle s'est répandue en ville qu'un terrible accident était arrivé la nuit, dans un puits de la concession des mines de Saint-Etienne. Ce n'était que trop vrai. Six ouvriers surpris par une inondation subite d'une galerie ont été noyés. Voici les renseignements exacts qui nous parviennent sur cette catastrophe:

« Une galerie partant du puits Achille était destinée, après un développement considérable, à percer les eaux accumulées dans des travaux sans issues inférieures à la recette actuelle d'accrochage du puits Neyron.

« Cette galerie, arrivant à une certaine distance de ces travaux, a été précédée de plusieurs coups de sonde. Dans la nuit du 6 au 7, à quatre heures du matin, le massif existant entre cette galerie et les anciens travaux et à travers lequel les trous de sonde étaient ouverts, s'est rompu sur un point; les eaux dont la pression était de moins de quinze mètres de hauteur, ont fait irruption dans les galeries du puits Achille; neuf ouvriers y étaient occupés, trois d'entre eux entendant le bruit produit par l'arrivée des eaux et d'ailleurs assez rapprochés du puits Achille ont pu sortir sans encombre, les six autres ont péri.

« Hier, à neuf heures du matin, trois cadavres seulement avaient pu être retirés.

« Les parties submergées n'étant plus soutenues par les eaux donnent lieu à des éboulements continus et qui exigent une grande prudence. Les galeries à travers lesquelles les eaux se sont fait passage sont en très mauvais état; les bois de soutènement ont été enlevés sur presque tout le parcours et les entrainements dus à l'eau forment fréquemment les barrages qui arrêtent ou retardent la circulation. On travaille activement pour retirer les dernières victimes.

« Sont venus sur les lieux dès qu'ils ont appris l'accident: MM. le préfet, le procureur impérial, le juge d'instruction, l'ingénieur en chef et l'ingénieur ordinaire des mines, et M. Hervier, adjoint au maire de Saint-Etienne.